

51 - Subventions à des associations sportives

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Au titre du soutien de la vie sportive locale, il est proposé le versement de subventions dans le cadre des dispositifs suivants :

1 - Programme «Manifestations sportives et exceptionnelles»

1.1 - Manifestations sportives :

- Amicale Cycliste de Besançon Challenge national de Cyclo-cross - 12 octobre 2014	11 000 €
- Sport Nautique Bisontin Organisation du Besathlon - 19 octobre 2014	300 €
- Besançon Basket Club Match amical Chalon / Strasbourg - 9 septembre 2014	500 €

1.2 - Subventions exceptionnelles :

- Sporting Club Clemenceau Aide pour travaux siège social	2 500 €
- ASC Planoise Saint-Ferjeux Animations estivales pieds d'immeuble à Planoise	1 500 €
- Dojo Franc-Comtois Aide pour travaux vestiaires Dojo rue des Chalets	750 €
- Besançon Boxe anglaise Aide suite à un vol de matériel salle de boxe des Orchamps	300 €

En cas d'accord, la dépense totale du programme «manifestations et subventions exceptionnelles», soit **16 850 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2. Programme «Animations sportives»

2.1 - Vital'Eté

Pour la 12^{ème} année consécutive, l'opération Vital'été s'est déroulée sur le site de la Malcombe entre le 7 juillet et le 30 août 2014. Cette opération d'animation majeure permet le développement d'une offre de sports et de loisirs pour les familles qui ne partent pas en vacances, mais elle est aussi un axe fort de soutien à la vie associative locale. En effet, grâce à Vital'été la Ville de Besançon fait la proposition aux clubs locaux de positionner leurs cadres techniques en encadrement des ateliers, permettant ainsi à ces clubs de financer un emploi durant la période creuse de l'été. En contrepartie, la Ville de Besançon alloue une subvention à ces structures associatives, selon les montants suivants :

- ASOB	720 €
- PSB Football	1 380 €
- ASEP	9 000 €
- Entretemps escalade	9 060 €
- Racing de Besançon	1 200 €
- La Saint-Claude	2 250 €

- Ligue de Franche-Comté de Sport adapté	600 €
- Doubs Sud Athlétisme	1 200 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **25 410 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574. 004825 CS 20300.

2.2 - Animation Sports et Cultures urbaines autour du Festival International des Sports Extrêmes

Pour la 5^{ème} année, le premier week-end d'octobre sera placé sous le signe des sports extrêmes avec l'accueil à Besançon d'une étape de la tournée FISE Expérience. Pour cette année 2014, les meilleurs riders de BMX se retrouveront à Besançon pour une grande finale, avec à la clé un billet pour la tournée mondiale de cet événement de sport extrême.

En marge de cet événement sportif, l'ensemble des acteurs locaux se mobilisent sous la coordination de l'ASEP et grâce au travail conjoint des directions municipales Sports et Vie des Quartiers. Ainsi, pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'animation cohérent et dynamique à destination de la jeunesse présente sur le site du FISE, il est proposé le versement des subventions suivantes :

- ASEP	7 500 €
- AGFC	200 €
- Merkuro Crew	200 €
- Mad-boy	200 €
- The Lost	200 €
- Sirocco	200 €
- Association des Traceurs Bisontins	200 €
- Flat crew BMX	200 €
- BMX Besançon	100 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **9 000 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300 (la subvention de 7 500 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte proviendra de la délégation Vie des Quartiers).

3. Programme «Sport de Haut Niveau»

3.1 - Ambassadeurs sportifs de la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal du 4 mars 2013 avait décidé du principe de renouvellement du dispositif d'ambassadeurs de la Ville. Des conventions ont été signées avec chacun des athlètes jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est proposé de verser la bourse 2014 aux ambassadeurs suivants :

- Morgan KNEISKY	5 000 €
- Reina-Flor OKORI	5 000 €
- Bernardin MATAM MATAM	5 000 €
- Simon DUCHENE	5 000 €

- Vincent PHILIPPE	5 000 €
- David MATAM MATAM	2 500 €
- Khédafi DJELKHIR	18 000 €
TOTAL	45 500 €

3.2 - Sport de haut niveau individuel

La Ville de Besançon a décidé de la signature de Contrats de Développement sportif des clubs de sports individuels pour la période 2012-2014. Le renouvellement de ces contrats est en cours d'échanges avec les clubs sur la base d'un projet sportif, d'animation et financier pour la saison à venir. Il est proposé, dans une première répartition de signer des contrats avec les clubs suivants pour lesquels les échanges sont déjà finalisés :

CLUBS	Rappel subvention 2013/2014	Subvention 2014/2015	Acompte septembre 2014
Amicale Cycliste Bisontine	30 000 €	30 000 €	9 000 €
Franche-Comté Judo	50 000 €	50 000 €	15 000 €
La Saint-Claude	12 000 €	12 000 €	4 000 €
Doubs Sud Athlétisme	25 000 €	25 000 €	7 000 €
TOTAL	117 000 €	117 000 €	35 000 €

Une seconde répartition avec les autres associations concernées par ce dispositif sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.

En cas d'accord, la dépense totale au titre du programme «sport de haut niveau», soit 80 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004824.20300.

4. Programme Sport amateur

4.1 - Solde subvention sport amateur

Les dossiers des clubs bisontins ont été étudiés pour l'année 2014 avec les représentants de l'Office Municipal du Sport sur la base des critères adoptés par le Conseil Municipal d'octobre 2006 appliqués aux données fournies par les clubs sur leurs effectifs (licenciés et compétiteurs) au 31 mai 2014.

Le tableau ci-dessous présente le montant calculé de la subvention attribuée pour l'année 2014 et le montant du 2^{ème} acompte et solde compte tenu du 1^{er} acompte versé en mars 2014. Les soldes de subvention dont le montant ne dépasse pas 75 € ne sont pas versés.

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2014	Compétiteurs 2014	Rappel 2013	Subvention 2014	1 ^{er} acompte CM février 2014	SOLDE
AERO CLUB DE BESANÇON LA VEZE	Aéronautisme	110	0	318	319	159	160
AIGLON SPORTS	Gymnastique FSCF	80	57	2 697	1 937	1 349	588
ALLIANCE GLISSE DE FRANCHE-COMTE	Roller Skate	85	27	965	950	483	467
AMICALE CLUB BOULISTE	Boule Lyonnaise	45	45	627	841	314	527
AMICALE CYCLISTE BISONTINE	Cyclisme	144	110	3 629	3 393	1 815	1 578
AMICALE MOTOCYCLISTE DU DOUBS	Motocyclisme	62	57	210	179	105	74
ANB	Natation	331	197	8 576	6 839	4 288	2 551
AQUA SPORT	Plongée	83	0	330	240	165	75
ARC CLUB	Tir à l'Arc	26	23	672	510	0	510
ASA SEQUANIE	Sport Automobile	187	185	504	542	252	290
ASEB	Roller Skate	138	39	504	1 532	252	1 280
ASEP	Judo	72	0	210	210	105	105
ASPTT	Omnisports		0	13 115	12 589	6 558	6 031
	<i>ASPTT Athlétisme</i>	121	40		1 512		
	<i>ASPTT Badminton</i>	177	93		3 112		
	<i>ASPTT Cyclisme - VTT</i>	26	3		184		
	<i>ASPTT Cyclotourisme</i>	17	0		49		
	<i>ASPTT Escalade</i>	25	0		72		
	<i>ASPTT Football</i>	239	239		7 443		
	<i>ASPTT Ski</i>	50	5		217		
ASQP	Football	97	97	3 356	2 807	1 178	1 129
ATHLETIC CLUB	Athlétisme	37	0	141	107	0	107
ATSCAB	Bowling	156	38	1 868	1 236	934	302
BAD IN TOWN	Badminton	96	6	285	452	143	309
BALISE 25	Course d'Orientation	118	86	2 147	2 396	1 074	1 322
BASE BALL CLUB	Base Ball	16	16	851	474	426	0

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2014	Compétiteurs 2014	Rappel 2013	Subvention 2014	1 ^{er} acompte CM février 2014	SOLDE
BESANÇON ASSOCIATION PATINAGE ARTISTIQUE	Patinage Artistique	172	43	1 042	1 682	521	1 161
BESANÇON BASKET CLUB	Basket	358	342	10 040	11 592	5 020	6 572
BESANÇON BISONS	Football américain	110	110	3 815	3 759	1 908	1 851
BESANÇON BOXE ACADEMIE	Boxe Anglaise	93	89	2 697	2 766	1 349	1 417
BESANÇON CRICKET CLUB	Cricket	17	0	0	49	0	0
BESANÇON CURLING CLUB	Curling	41	41	615	1 193	308	885
BESANÇON CYCLOS RANDONNEURS	Cyclotourisme	70	0	219	203	110	93
BESANÇON DOUBS HOCKEY CLUB	Hockey	184	175	4 042	5 208	2 021	3 187
BESANÇON ESPERANCE	Football	50	50	1 029	1 466	515	951
BESANÇON GYMNASTIQUE RYTHM.	Gymnastique rythmique	211	162	6 320	5 671	3 160	2 511
BESANÇON RACING CLUB	Omnisports		0	2 726	2 486	1 363	1 123
BESANÇON RACING CLUB	Cyclisme	32	29		1 058		
BESANÇON RACING CLUB	Escrime	87	43		1 428		
BESANÇON RACING CLUB	Tennis de Table	0	0		0		
BESANÇON RING ATHLETIC	Boxe	75	46	1 661	1 611	831	780
BESANÇON TENNIS CLUB	Tennis	534	111	5 166	4 141	2 583	1 558
BESANÇON TRIATHLON	Triathlon	177	131	3 650	3 511	1 825	1 686
BESANÇON VOL LIBRE	Parapente	40	30	228	725	114	611
BMX BESANÇON	Cyclisme BMX	145	84	3 293	2 801	1 647	1 154
BOUSBOTTE (La)	Omnisports			3 971	4 195	1 986	2 209
BOUSBOTTE (La)	Gymnastique FSCF	151	131		4 074		
BOUSBOTTE (La)	Tennis de Table	7	7		121		
BREGILLE (ASCC)	Handisport	48	39	971	1 024	486	538
BUC Escrime	Escrime	109	64	1 910	2 196	955	1 241
BUC Plongée	Plongée	102	20	498	629	249	380
BUC Tennis	Tennis	36	28	921	598	461	137
BUDO CLUB	Judo	38	4	168	182	84	98
BVB	Volley	119	108	4 187	3 473	2 094	1 379
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	447	28	1 648	1 921	824	1 097
CENTRE OMNI. PIERRE CROPPET	Omnisports			1 080	1 471	540	931
CENTRE OMNI. P. CROPPET	Equitation	308	34		894		
CENTRE OMNI. P. CROPPET	Handisport	22	18		557		
CENTRE OMNI. P. CROPPET	Sport adapté	7	0		20		
CITADELLE (La)	Gymnastique FSCF	211	142	5 244	4 872	2 622	2 250
CLEMENCEAU SPORTING CLUB	Football	393	393	14 117	13 174	7 059	6 115

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2014	Compétiteurs 2014	Rappel 2013	Subvention 2014	1 ^{er} acompte CM février 2014	SOLDE
CLUB AERONAUTIQUE COMTOIS	Aéronautisme	25	0	81	72	0	0
CLUB ALPIN FRANÇAIS	Montagne randonnée	566	0	1 612	1 643	806	837
CLUB UNIHOCKEY BESANÇON	Floorball	84	34	1 212	1 332	606	726
CPB	Lutte	224	224	8 884	7 349	4 442	2 907
DECOCHE BISONTINE	Tir à l'Arc	71	39	842	1 193	421	772
DOJO FRANC-COMTOIS	Omnisports		0	7 174	7 278	3 587	3 691
DOJO FRANC-COMTOIS	Aïkido	105	4		362		
DOJO FRANC-COMTOIS	Judo	416	166		5 925		
DOJO FRANC-COMTOIS	Karaté	59	31		991		
DOUBS SUD ATHLE	Athlétisme	283	243	5 691	8 340	2 846	5 494
DYNAMIQUE BISONTINE	Gymnastique rythmique	86	86	2 557	2 702	1 279	1 423
EMTM	Tennis de Table	24	24	498	418	0	418
ENTRE-TEMPS	Escalade	264	96	2 017	3 451	1 009	2 442
EPAM	Arts martiaux	18	0	0	52	0	0
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Omnisports		0	2 192	2 591	1 096	1 495
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Cyclisme	20	20		428		
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Tennis	140	52		1 625		
ETOILE SPORTIVE ST-FERJEUX	Tennis de table	23	23		538		
ETRIER BISONTIN	Equitation	355	55	1 110	1 030	555	475
FOOT ET LOISIRS CLAIRS-SOLEILS	Football	0	0	3 119	0	1 060	0
FRANÇAISE (La)	Haltérophilie	232	49	2 290	2 161	1 145	1 016
FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	140	139	4 512	4 398	2 256	2 142
GOLF CLUB BESANÇON	Golf	520		1 594	1 509	797	712
GONOJUKAN	Aïkibudo	143	0	390	415	195	220
HAND SPORT MAHORAIS	Handball	42	41	84	1 348	0	1 348
IKS	Karaté	118	69	2 896	2 207	1 448	759
INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	278	99	2 996	3 906	1 498	2 408
JEUNES TURCS BESANÇON	Football	41	41	966	1 280	483	797
JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique FSCF	89	43	1 774	1 564	887	677
KOOKABURRA BOOMERANG	Boomerang	20	20	346	391	173	218
LA MEDUSE	Plongée	118	0	438	342	219	123
LOCAL CLUB BOXE	Boxe	21	4		148	0	148
MONTRAPON (ASC)	Football	54	54	2 371	1 477	0	977
OLYMPIQUE BISONTIN	Rugby	455	455	14 103	13 884	7 052	6 832
ORCHAMPS PALENTE AS	Football	50	50	1 744	1 466	872	594

CLUB OU SECTION	DISCIPLINE	Licenciés 2014	Compétiteurs 2014	Rappel 2013	Subvention 2014	1 ^{er} acompte CM février 2014	SOLDE
ORIENTATION TEAM BESANÇON	Course d'Orientation	60	49	1 544	1 495	772	723
PALENTE ORCHAMPS HB	Handball	366	353	11 853	11 245	5 927	5 318
PASSION SYNCHRO BESANÇON	Natation	61	5	237	249	0	249
PETANQUE FRANC-COMTOISE	Pétanque	0	0	453	0	227	0
PKA	Karaté	105	46	1 763	1 676	882	794
PLANOISE SAINT-FERJEUX	Football	294	294	8 294	9 084	4 147	4 937
PRES DE VAUX (US)	Football	141	141	4 695	4 393	2 348	2 045
PSB	Aïkibudo	22	1	87	78	0	78
PSB	Football	434	434	13 886	14 738	6 943	7 795
PSB	Tennis de Table	89	79	2 487	2 588	1 244	1 344
PSB JUDO	Judo	340	30	1 951	1 995	976	1 019
RACING BESANÇON	Football	484	484	13 332	15 921	6 666	9 255
RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANÇON	Multisports	314	0	807	911	404	507
ROLLER HOCKEY	Roller Hockey	71	71	1 694	2 035	847	1 188
SAINT-CLAUDE (La)	Gymnastique	318	168	7 449	5 604	3 725	1 879
SAUVEGARDE KARATE CLUB	Karaté	37	37	1 140	1 341	570	771
SHOTOKAN (Le)	Karaté	72	0	126	209	0	209
SNB	Omnisports		0	5 599	3 700	2 800	900
	SNB Aviron	101	41		1 635		
	SNB Canoë Kayak	84	77		2 065		
SNOOKER CLUB	Billard	32	32	87	92	0	92
SOCIETE DE TIR DE BESANÇON	Tir	368	79	2 638	2 969	1 319	1 650
SOLEIL BRILLE POUR TOUT LE MONDE	Handisport	224	62	2 649	2 152	1 325	827
TAEKWONDO STK	Taekwondo	26	5	54	104	0	104
TENNIS DU GRAND BESANÇON	Tennis	414	107	4 287	4 330	2 144	2 186
TIMING KARATE CLUB	Karaté	12	0	0	34	0	0
VELOTTTE (ASC)	Football	158	158	4 686	5 140	2 343	2 797
VOLANT BISONTIN	Badminton	123	55	2 162	1 786	1 081	705

Total cotations	16 766	8 834	289 716	287 968	141 657	146 343
------------------------	---------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Les clubs de football bisontins «ASC Montrapon», «ASQP» ont bénéficié durant 3 années d'un dispositif de mise à disposition d'éducateurs pour aider à la structuration de leur école de football. Pour cela, les clubs ont perçu une subvention de la part de l'Etat, via le CNDS devant leur permettre de financer le Groupement d'Employeur Profession Sport 25, porteur de ces emplois. Or, 2 clubs restent redevables de sommes à GEPS 25 et il est proposé qu'une partie de leur subvention «sport amateur» serve à rembourser l'opérateur GEPS 25. Ainsi, il est proposé de prélever sur le solde «sport amateur» 500 € à l'ASC Montrapon et 500 € à l'Association sportive du quartier de Planoise et verser une subvention de 1 000 € au GEPS 25. Une telle opération pourra être renouvelée afin d'assurer le remboursement complet de la dette.

- **Groupement Employeur Profession Sport 25** **1 000 €**
Dispositif «éducateurs football quartier»

4.2 - Dispositif Sport ensemble

En complément du soutien apporté par les délégations au fonctionnement et aux actions des associations spécialisées dans le domaine du handicap, la Ville entend encourager les initiatives des clubs sportifs bisontins favorisant l'accès à la pratique sportive et l'implication dans les clubs des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec l'Office Municipal du Sport, la Délégation au Sport a souhaité réserver une partie de l'enveloppe du programme «sport amateur» à l'attribution de subventions aux clubs bisontins engagés vers ces objectifs : adaptation ou création d'activités sportives, formation spécialisée des cadres, accueil adapté dans les activités ou les manifestations, promotion dans les instances dirigeantes...

Un recensement d'initiatives a été opéré et étudié pour parvenir à la proposition suivante :

- Association Sports et Signes	500 €
Association participant au Raid Handi'Fort l'année de sa création	
- CPB Lutte	500 €
Mise en place d'une section Handi - lutte le mercredi	
- Indépendante Comtoise	750 €
Accueil d'une seconde classe d'IME pour l'activité Handi-gym	
- Alliance Natation Besançon	500 €
Section dédiée aux personnes en situation de handicap le jeudi soir	
- Centre Omnisport Pierre Croppet	1 000 €
Ouverture d'une section badminton pour les sourds et organisation d'un championnat de France dans cette discipline	
- Besançon Bisons	500 €
Mise en place d'une section handicap	
- Etrier Bisontin	750 €
Manifestation Para-équestre les 12 et 13 juillet 2014	
- Golf de Besançon	500 €
Travaux d'accessibilité des sanitaires	
Total	5 000 €

En cas d'accord, la dépense totale au titre du programme «sport amateur», soit **152 343 €**, sera prélevée sur la ligne 65.40/6574.004823 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter l'attribution des subventions indiquées ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les Contrats de Développement Sportif avec Franche-Comté Judo, La Saint-Claude, Doubs Sud Athlétisme, Amicale Cycliste de Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : Europe Ecologie Les Verts demande la dissociation de ce dossier de Sports boxe et sports mécaniques. Une fois de temps en temps cela va mais il ne faut pas que cela devienne une généralité. Les dossiers on les vote globalement et je dois avoir la même attitude pour tout le monde, pas accepter pour les uns et refuser aux autres parce qu'après c'est compliqué.

M. Laurent CROIZIER : Je voulais juste revenir sur le dispositif d'ambassadeur de la Ville que je trouve bon. On en avait parlé en Commission et je voulais rappeler un petit peu les remarques qui avaient été faites, c'est-à-dire qu'en signant ces accords avec ces sportifs -il y a des droits, des devoirs bien évidemment dans les deux sens-, veiller à ce que les demandes faites par la Municipalité soient précises pour leur permettre de programmer les interventions selon leur calendrier sportif tout d'abord, veiller à être vigilant sur l'implication de chacun puisque finalement les sommes qui leur sont allouées sont les mêmes, donc veiller à ce qu'il y ait une égalité faite dans ce sens-là et je trouvais personnellement qu'on ne communiquait pas assez sur ce dispositif. Alors j'avais émis l'idée par exemple que dans un lieu, je pensais au Palais des Sports mais pourquoi pas ailleurs, on affiche par exemple leurs portraits et pourquoi pas que l'on ait une page spéciale parce que je suis allé voir sur le site de la Ville de Besançon et je n'ai pas trouvé une page spéciale sur ces sportifs.

M. Ludovic FAGAUT : On fait référence à l'Office Municipal des Sports et j'ai soulevé ce problème-là en Commission puisqu'en début de mandature vous nous aviez demandé de positionner deux élus dans le cadre de l'OMS et malheureusement on n'a pas vu ce point en validation au Conseil Municipal. Alors je voudrais dire en préambule que l'on peut se féliciter que l'Adjoint aux Sports ne soit plus le Président de l'OMS puisque c'est quelque chose aussi que l'on a défendu dans le cadre de la campagne municipale. Maintenant en Commission on nous a dit que les élus ne siègeraient plus dans cet Office Municipal des Sports sous couvert du décret du 31 janvier 2014 sur la transparence de la vie publique donc j'ai soulevé ce problème-là. Pourquoi ? J'ai posé cette question et on m'a dit que c'était comme cela, qu'aucun élu ne siègerait à l'OMS, ce à quoi j'ai répondu que si ce texte du 31 janvier 2014 est acté pour l'OMS, pourquoi il n'est pas acté pour les autres offices municipaux. On m'a répondu qu'il n'y avait pas d'élus qui siègeaient dans les autres offices municipaux sauf que je vais vous les nommer : à l'Office Municipal du Commerce et de l'Artisanat on a Mmes ZEHAF, POISSENOT, COMTE-DELEUZE et M. DUMONT qui y siègent en tant qu'élus. Au niveau de l'Office du Tourisme on a M. MORTON et Mme GERDIL-DJAOUAT qui y siègent. Donc je ne vois pas pourquoi ce décret du 31 janvier 2014 ne s'applique pas aussi pour ces offices-là. J'ai donc posé naïvement la question : est-ce que ce n'est pas une volonté de nous sortir de cet office, j'ai posé la question parce que les questions sont toutes bonnes à poser, donc j'aimerais savoir ce qu'il en est par rapport à ce dispositif-là. Je comprends tout à fait et j'en ai discuté avec lui, que l'Adjoint au Sport soit présent parce que les orientations de la Ville sont importantes au niveau de l'OMS et c'est normal qu'il y soit présent mais je ne comprends pas que des élus de l'opposition n'y soient pas inscrits, surtout qu'en plus, si je reprends ce qu'il a été dit en comité directeur de juillet 2014, que sur préconisation du Conseil Municipal les élus n'y siègeraient plus. Or soit j'ai une mauvaise mémoire, soit je ne m'en souviens plus mais il ne me semble pas que l'on ait abordé ce cas-là lors d'un précédent Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Il suffit de regarder les comptes rendus. Honnêtement je n'en sais rien non plus.

M. Abdel GHEZALI : Sur l'Office Municipal des Sports il n'y a pas de soucis. La volonté de la Ville est que cet Office qui ne fonctionne pas comme on le voudrait dans le sens où ce soit de vraies forces de propositions et que ça nourrisse, parce que l'Office Municipal des Sports regroupe l'ensemble des activités sportives sur la Ville et donc la volonté que l'on a eue c'est que l'Adjoint au Sport n'y soit plus. La volonté n'est pas d'écarter l'opposition puisque la majorité n'y sera plus non plus. Et je crois que vous êtes content que l'Adjoint au Sport ne soit plus Président de l'Office Municipal des Sports. Je pense qu'il y a un lieu, la Commission où l'on se réunit et où on échange librement sur les actions qui sont menées par la Ville en lien avec différentes associations, dont l'OMS. Rien ne nous empêche d'inviter des membres de cet OMS à un moment donné à la Commission pour échanger avec eux et la volonté c'est vraiment que même moi en tant qu'Adjoint au Sport je ne sois plus dans cette structure mais, vous l'avez rappelé, que l'on donne évidemment nos orientations en matière sportive au niveau de la Ville. Donc il n'y a aucune volonté de notre part de vous écarter puisque même les membres de la majorité n'y sont plus. Notre réelle volonté c'est que l'Office Municipal des Sports soit plus force de proposition alors qu'à un moment donné

ça commençait un petit peu à être compliqué et que même eux ses membres l'ont reconnu lors de la dernière rencontre que nous avons eue avec eux.

M. Ludovic FAGAUT : Je reviens sur ce que vient de dire M. GHEZALI. Pourquoi cette fameuse loi, enfin ce décret sur la Transparence de la Vie Publique s'applique à certains offices, notamment l'Office Municipal des Sports et ne s'applique pas à d'autres. Donc la question est : pourquoi il y a en tout cas un arbitrage différent d'une Commission à l'autre ? Nous ce que l'on demande c'est de pouvoir siéger dans cet OMS au même titre que M. GHEZALI en tant qu'Adjoint au Sport, je trouve cela légitime qu'il y siégerait mais je trouve aussi légitime que l'opposition y siégerait, donc je ne vois pas pourquoi on changerait les statuts parce que nous on peut l'interpréter, on en a parlé en Commission et en Commission il avait été clairement dit que l'Adjoint au Sport serait régulièrement invité à l'OMS, ce que je trouve normal mais je pense qu'il doit être dans cet Office Municipal des Sports et je crois que l'opposition comme sur l'Office Municipal du Commerce et du Tourisme et de l'Artisanat...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas exactement pareil !

M. Ludovic FAGAUT : ...si, vous m'excuserez, c'est sensiblement pareil, on est sur le même organisme avec des élus qui y siègent. Donc nous demandons le rétablissement, dans le cadre de la démocratie, que les élus de l'opposition qui avaient été nommés puissent y siéger.

M. LE MAIRE : Je vais faire le point là-dessus. Non ce n'est pas exactement pareil, on ne traite pas les mêmes sujets ni avec les mêmes personnes. Parce que cette loi est « mal foutue » car effectivement, si on va jusqu'au bout, on ne pourrait plus siéger nulle part. Maintenant je ne sais pas en détail mais si cette décision a été prise, ce n'est pas pour vous éliminer, c'est que certainement on avait dû juger que cela pouvait poser un certain nombre de problèmes puisque dans d'autres Commissions vous y êtes. Vous êtes aussi à l'Office du Commerce ?

M. Ludovic FAGAUT : Nous souhaiterions siéger à l'OMS.

M. LE MAIRE : Oui j'ai entendu mais on va regarder. Je ne sais plus pourquoi on a décidé cela mais pour nous la logique c'était quand même de ne pas y aller, pour laisser cette suite à ce qui s'est passé précédemment on souhaitait laisser une liberté totale. Après je comprends votre question : pourquoi là et pas ailleurs. Mais ce n'est pas forcément le même type de fonctionnement à l'Office de Tourisme qu'à l'Office Municipal des Sports.

En tout cas ce rapport je le mets au vote tel qu'il est là.

M. Pascal BONNET : Je voudrais intervenir parce que j'ai siégé à la Commission et à l'OMS au mandat précédent et je ne vois pas en quoi la présence des élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, gêne le fonctionnement de l'OMS dans la mesure où...

M. LE MAIRE : Ça ne gêne pas !

M. Pascal BONNET : ...le travail de fond se passait dans les Commissions où en général les élus n'étaient pas forcément présents et on était convié au comité directeur qui faisait un point du travail régulier de cet Office. Il me semblait intéressant que les élus soient informés du travail régulier en Comité directeur. Après vous dites l'OMS peut venir à la Commission mais on pourrait considérer que les membres de la Commission assistent, sans vote, sans droit de vote, aux réunions du Comité directeur aussi.

M. LE MAIRE : Je verrai avec Abdel car ce n'est pas la décision que l'on avait prise. Que l'OMS vienne aux Commissions, pourquoi pas ? Honnêtement je ne me souviens plus mais il doit y avoir une raison, si on l'a fait ce n'est pas pour vous éliminer.

Cela mis à part, quels sont ceux qui sont contre ? Il y a dissociation parce qu'Europe Ecologie les Verts ne veut pas financer la boxe et les sports mécaniques, c'est cela ? Alors vous dissociez les deux mais je dis franchement que c'est quelque chose que je n'aime pas faire. C'est la dernière fois qu'on

procède ainsi sinon tout le monde va vouloir dissocier, on ne le fera donc plus. Vous voterez contre le rapport, ça ne serait pas la première fois que vous voteriez contre. Donc exceptionnellement aujourd'hui je l'accepte mais on ne l'acceptera plus, que tout le monde soit bien prévenu. Donc vous le votez sauf pour les subventions aux sports mécaniques et à la boxe».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et n° 7 (pour la subvention ASEP Cras-Chaprais-Viotte), le Conseil Municipal, après demande d'un vote dissocié en ce qui concerne les sports de boxe et mécanique :

- à la majorité des suffrages exprimés (8 contre), décide d'attribuer :

- une subvention de 300 € à Besançon Boxe anglaise,
- une subvention de 18 000 € à Khédafi DJELKHIR,
- une subvention de 290 € à l'ASA SEQUANIE,
- une subvention de 780 € à Besançon Ring Athletic,
- une subvention de 148 € à Local Club Boxe,
- une subvention de 74 € à l'Amicale motocycliste du Doubs,
- une subvention de 1 417 € à Besançon Boxe Académie,
- une subvention de 5 000 € à Vincent PHILIPPE,

- à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur, hormis l'attribution des subventions susvisées.

M. GHEZALI et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.